

MOTION CONTRE LE METRO ENTERRE SUR LE PLATEAU DE SACLAY

Considérant que la « Société du Grand Paris » a présenté les techniques constructives possibles pour la réalisation du tronçon entre Orly et Versailles, à savoir la technique constructive en souterrain (en tranchée couverte ou en tunnel) et la technique constructive en aérien (viaduc),

Considérant que les communes du Plateau directement impactées par le métro ont fait savoir que leur préférence se portait sur la technique constructive en souterrain,

Considérant que lors du Comité de pilotage du 6 décembre, la « Société du Grand Paris » a indiqué que s'agissant du tronçon précité la technique constructive « en aérien » serait privilégiée,

Considérant que cette orientation n'est pas satisfaisante sur le plan environnemental et ne s'inscrit pas en cohérence avec le parti d'aménagement affiché par l'Etat visant à mettre en œuvre sur la frange sud du plateau de Saclay un projet urbain « réconciliant nature, science et ville pour assurer une qualité de vie exceptionnelle »,

Considérant en effet que le fonctionnement d'un métro « en aérien » générera des nuisances sonores et visuelles pour les futurs résidents, temporaires ou permanents, sur le plateau,

Considérant également que l'aménagement d'un viaduc créera une « rupture physique » préjudiciable pour le développement harmonieux et la qualité de la trame paysagère du Plateau du Moulon,

Considérant les motions adoptées par les conseils municipaux des villes de Gif-sur-Yvette, Saint Aubin, Saclay et Villiers le Bâcle demandent un métro en « tranchée couverte »,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

Le conseil municipal de Bures-sur-Yvette du 27 Juin 2012 :

- **Demande** que l'ensemble du tronçon de l'éventuel métro automatique traversant et desservant le plateau de Moulon ne soit pas réalisé en aérien.
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente motion au président de la «Société du Grand Paris» et au président de l'Etablissement Public Paris-Saclay.

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU
ESSONNE

05 JUIL 2012

ARRIVEE

Bures-sur-Yvette le, 4 JUIL 2012

Le Maire,
Jean-François VIGIER

